



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation  
La Directrice du développement  
et du secrétariat général  
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

**OBJET :****APPROBATION DU  
BUDGET PRIMITIF 2020**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :**

Nombre des membres  
composant le Comité  
syndical ..... 27

En exercice..... 26

Présents à la  
Séance ..... 7

Représentés  
par mandat ..... 7

Absents ..... 12

**Au titre du Conseil de Paris :**

François VAUGLIN

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. LAGHERO

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme DURAND

M. GUERIN

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. VIART

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :**

M. AURIACOMBE

Mme BROSSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

**Avait donné pouvoir de voter en son nom :**

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

*M. ABEL à M. VIART  
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE  
M. COURTES à M. LARGHERO  
M. BELLIARD à Mme DURAND  
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/08

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Comité syndical,

VU les articles L.1612—à -20, L2311-1 à L2312-4 et L5211-1 du code général des collectivités locales ;

VU l'instruction budgétaire M52 ;

VU la délibération n°2019-05/02 du 24 mai 2019 approuvant le plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB et son actualisation,

VU le débat d'orientations budgétaires tenu le 7 novembre 2019 ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n°2019/63 en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

**Article 1** : Le budget est voté **par nature** pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Article 2** : Conformément aux états annexés à la présente délibération, et au plan pluriannuel d'investissement, le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2020 est approuvé et arrêté comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **18 420 000,00 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **18 741 000,00 €**
- SECTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (DÉPENSES CUMULÉES) : **185 150 960,00 €**

**Article 3** : Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, **le niveau de vote est le chapitre.**

**Article 4** : M. le Président ou son représentant est autorisé à prélever sur la provision, en cas d'insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis